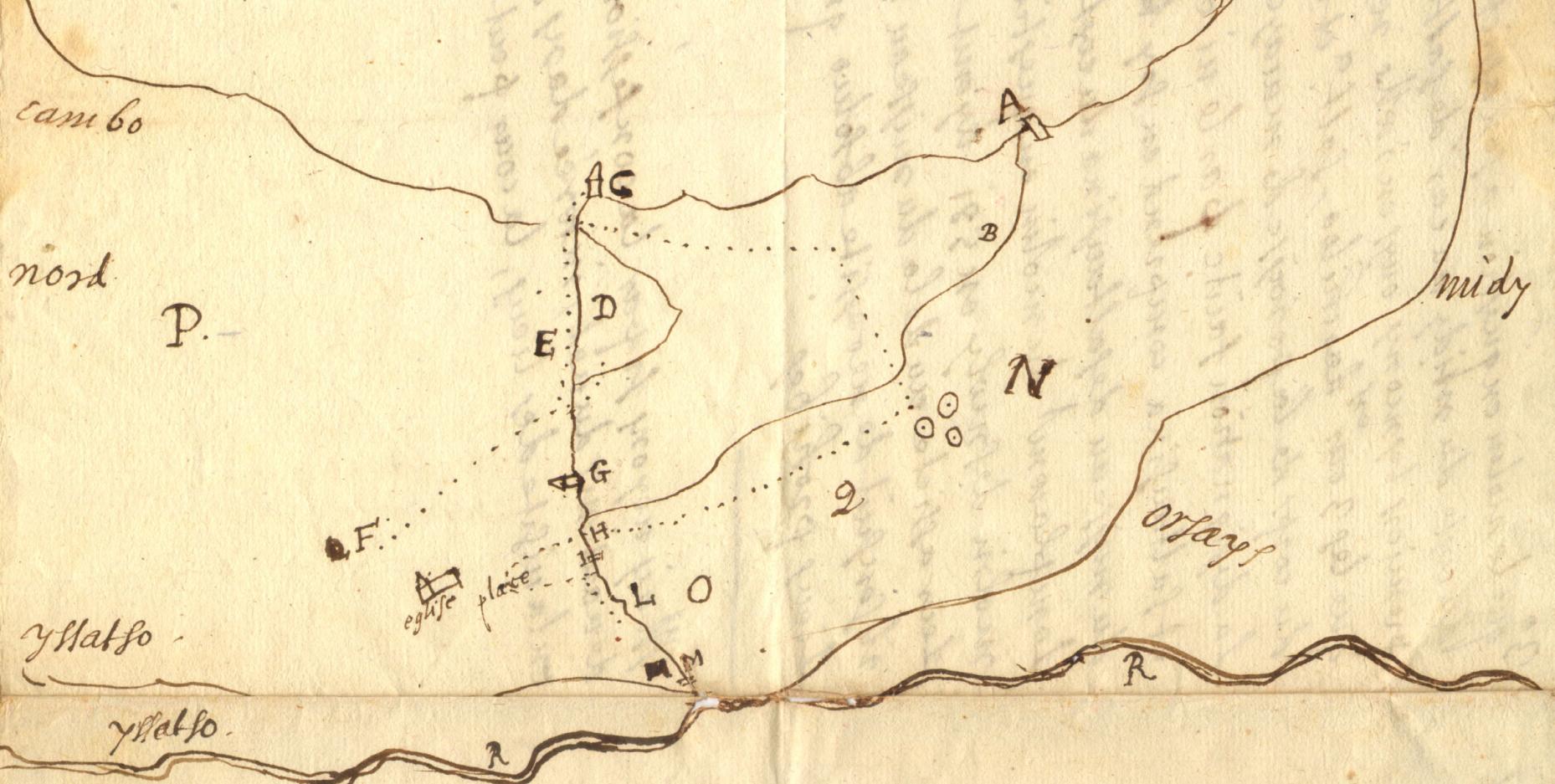


plan des lieus d'armichoia et saltauhina qui sont enfermés
 par le canal des eaux de baygour qui vont du molin à l'autre
 jusqu'à la rivière de nice tirant au midy vers orsay et
 Le car^e de lorosoa a son assiette du coste du nord.
 L'eau servant de séparation de ce car^e avec les
 autres deux rivières la rivière de nice . .



A est la teste du canal de l'ancien molin de la paroisse qui reçoit toutes les eaux de baygour



A cest la teste du canal de l'antien molin de la paroisse qui reçoit toutes les eaux de Baygour et le conduit au molin vieux, et dela aux autres molins jusqua la riviere de nivis en tout ce cours il n'y a pas pley dun quard de leue.

B est leau qui s'escoule de la teste du canal et qui va le rejoindre a la meson apelee saltausina au dessous du molin neuf

C est le molin vieux

D est lez riourrees de terre apelez olalequia ou le molin rase en 581 auoit este basty qui est a present un pre

E est le chateau du viconte

F cest la maison do m^r le comte ^{des ponts} qui est party pour commencer sa visite, et le chemin qui la tenu est marqué ^{la}

G le molin neuf du viconte

H cest la meson apelee saltausina

I le pont de saltausina qui est rejoignant la meson du meyne nom et aboutit au chemin royal qui va a helete

L est la place du molin en question

M est le second pont de saltausina proche la riviere de nivis qui va a Baygoury.

N est lespair du car ^{er} darchiloa depuis le canal jusqua orsay tirant au midi

O est lespair du lieu de saltausina depuis le canal de leau jusqua orsay et la riviere de nivis

P est lespair du car ^{er} de lorosa depuis le canal des eaux jusqua canbo, et yllatso tirant au nord

Q est lespair du car ^{er} de lorosa depuis le canal des eaux jusqua canbo, et yllatso tirant au nord

R cest la riviere de nivis

3° que le molin en question a son assiette au dela du ruisseau
du cote du midi au car^{er} de saltawina 4° que les trois
premiers témoyns ouys en justice rendent témoignage
que les 3 car^{er} darchiloa, salt.^a et lorossa sont membres
du corps de la paroisse de maraye / dou resulfo quo
La designation faite par le vicomte des lieux d'archiloa
et saltawina comprend en soy tout ce qui est au dela
du ruisseau de saltawina du cote du midi, ^{or}
L'emplacement du molin en question, ^{et} le vestige du
molin desnoly en 581 ayant lun comme la autre
leur assiette au dela du ruisseau du cote du midi -
il s'ensuit de necessite absolue qu'ils sont dans les
lieux prohibes.

May uoyons si par la confession de lorossa faite
devant mr duval, insérée dans son procès verbal
cula visite des lieux, la cause peut tomber.

flans d'archiloë et
salt au grana

3^e que le
duc
premi
que le
duc co
La de
et sal
du mi
Temp
molin
Leur a
il son
Lieus

May
devant
cula uis